



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

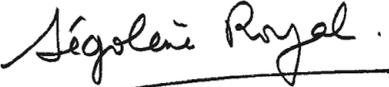


LA LOI pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

UNE NOUVELLE HARMONIE ENTRE LA NATURE ET LES HUMAINS

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016

« La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de protéger et de valoriser nos richesses naturelles. Elle permet une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. C'est une chance qui nous est donnée avant qu'il ne soit trop tard de s'appuyer sur le vivant pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue. C'est à cette ambition que je travaille avec Barbara Pompili. »



Ségolène Royal.

Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales
sur le climat



LA BIODIVERSITÉ, C'EST LA VIE!

diversité + biologique = biodiversité

La biodiversité actuelle est le produit de la LONGUE et LENTE ÉVOLUTION du MONDE VIVANT sur l'ensemble de la planète



Elle est le **TISSU VIVANT** de notre planète, riche de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie



Les premiers organismes vivants connus datent de près de **3,5 MILLIARDS** d'années

3

niveaux de complexité interdépendants

diversité des...



MILIEUX DE VIE
mer, prairie, forêt,
mare...



ESPÈCES
y compris
l'espèce humaine



INDIVIDUS
ou
diversité génétique

Sommaire



Éditos	04
 ESPÈCES Mieux protéger les espèces et éviter leur disparition	06
 PATRIMOINE NATUREL Valoriser notre patrimoine naturel	08
 PAYSAGES Reconquérir les paysages	10
 RESSOURCES NATURELLES Innover et se développer sans piller les ressources naturelles	12
 CHANGEMENT CLIMATIQUE La biodiversité comme solution pour prévenir et se prémunir du changement climatique	14
 CROISSANCES VERTE ET BLEUE Créer les emplois des croissances verte et bleue	16
 SANTÉ Protéger la santé et stopper les pollutions	18
 EXPERTS ET SOCIÉTÉ CIVILE Experts et société civile pour protéger la nature	20
 Création de l'Agence française pour la biodiversité Une agence pour tous au service de tous	22



Éditos



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages va nous permettre de mieux protéger, mais aussi de mieux mettre en valeur nos richesses naturelles, terrestres et marines. Renforcer et étendre ce qui a fait ses preuves, simplifier et clarifier ce qui s'est additionné au fil du temps, créer de nouveaux outils plus opérationnels, au premier rang desquels l'Agence française pour la biodiversité, afin d'agir plus efficacement, de mobiliser toutes les forces vives de la nation, citoyens, chercheurs, entreprises, territoires, et de développer le potentiel de croissances verte et bleue dont nous avons la chance de disposer : tels sont les objectifs de cette loi et des plans d'action qui l'accompagnent.

Au niveau international, le protocole de Nagoya sera ratifié dès l'adoption de la loi afin de concrétiser un engagement pris lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992.

La France se donne ainsi les moyens de devenir le pays de l'excellence environnementale, de réconcilier l'écologie et l'économie, de bâtir avec la nature des relations plus harmonieuses et riches d'emplois ancrés dans tous ses territoires. C'est à cette ambition que je travaille avec Barbara Pompili.

**Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, en charge
des Relations internationales
sur le climat, Présidente de la COP**



Une richesse et une responsabilité ! Métropole et outre-mer abritent une biodiversité remarquable, notre patrimoine commun. Près de 40 ans après la loi de 1976 sur la protection de la nature et plus de 20 ans après la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages que Ségolène Royal a portée en 1993, le temps est venu de donner force de loi à une vision actualisée et élargie de la préservation et de

la mise en valeur de notre capital naturel. Cette nouvelle approche prend en compte l'évolution des écosystèmes et les interactions en leur sein, pour garantir le maintien des innombrables services vitaux qu'ils nous rendent.

Avec cette loi, nous invitons tous les acteurs du territoire à se mobiliser en faveur de la biodiversité et de la qualité de vie qu'elle nous apporte.

**Secrétaire d'État
chargée de la Biodiversité**



Espèces

Mieux protéger les espèces
et éviter leur disparition

Objectifs

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité
- Bénéficier pleinement des services rendus par les écosystèmes
- Améliorer les outils de protection

➤ **POSSIBILITÉ DE CRÉER DES ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ**, pour protéger des espèces menacées.

➤ **MULTIPLICATION PAR 10 DES SANCTIONS** contre le trafic d'espèces sauvages (éléphants, rhinocéros, grands singes...).

➤ **DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES ANTICOLLISIONS** pour les cétacés dans les sanctuaires de protection des mammifères marins de Pélagos (Méditerranée) et Agoa (Antilles).

➤ **LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**, avec notamment l'interdiction du rejet des eaux de ballast non traitées préalablement.

➤ **AUTORISATION D'ÉCHANGER** les semences paysannes.

Déjà en action

➤ **Mise en œuvre du premier plan national d'actions en faveur des abeilles et pollinisateurs sauvages** pour stopper les diminutions d'effectifs et les disparitions d'espèces. Cela inclut :
- **une bonne gestion des bords de route** du réseau routier national non concédé avec le fauchage tardif et les prairies fleuries ;
- **le soutien à la mise en place** de ruchers pédagogiques et de gîtes à insectes dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte.

➤ **Soutien de la France aux plans européen et international pour un encadrement plus strict** de l'importation et de l'utilisation des trophées de chasse sportive. La France a déjà suspendu l'importation des trophées de chasse de lion.

➤ **Suspension de l'exportation d'ivoire brut** depuis le 28 janvier 2015.

Objectifs

- Préserver notre patrimoine naturel terrestre et marin
- Rétablir les continuités écologiques
- Renforcer les espaces naturels

LA FRANCE EXEMPLAIRE :

- > a finalisé les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau dans les bassins pour 2016-2021 ;
- > a pris en charge la présidence du sanctuaire Pélagos de protection des mammifères marins en Méditerranée ;
- > atteindra en 2016 son objectif de 20 % de ses eaux marines territoriales en aires marines protégées ;
- > a finalisé la mise en place des chartes de ses 10 parcs nationaux.

➤ **PRISE EN COMPTE** du préjudice écologique. Toute personne responsable d'un dommage anormal causé à l'environnement est tenue de le réparer.

➤ **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION** des parcs naturels régionaux, du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et des conservatoires d'espaces naturels.

➤ **EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DES ESPACES PROTÉGÉS** aux eaux sous juridiction de l'État et aux espaces du plateau continental, ce qui permet la création de la 5^e plus grande réserve marine du monde, dans les eaux des Terres australes françaises.

Déjà en action

➤ **Dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte**, le ministère de l'environnement soutient des actions nouvelles en faveur de la préservation de la biodiversité.

➤ **Depuis 2014, Ségolène Royal a signé la création de six parcs naturels** : Golfe du Morbihan, Marais poitevin, Bassin d'Arcachon, Baronnies provençales, Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Cap Corse et agriates.

➤ **Relance de la stratégie nationale pour la biodiversité** : plan interministériel, mobilisation des acteurs...

➤ **La marque Esprit parc** qui valorise les produits des parcs nationaux poursuit son extension.

Patrimoine naturel



Valoriser notre patrimoine naturel

Objectifs

- Mettre en valeur notre patrimoine paysager
- Mieux prendre en compte le paysage dans les projets d'aménagement du territoire

➤ GÉNÉRALISATION DES ATLAS DE PAYSAGE.

➤ **LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE SONT RÉAFFIRMÉS** pour garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

➤ MEILLEURE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DU PAYSAGE.

Déjà en action

➤ **Réaffirmation en 2016 de l'objectif de 2%** du territoire national couvert par des sites classés.

➤ **Reconduction de l'appel à projets plans de paysage, à destination des collectivités.** Il vise à soutenir et accompagner techniquement la formulation des objectifs de qualité paysagère.

➤ **le Grand Prix national du paysage** récompense une démarche paysagère innovante à l'échelle d'un territoire. Il est décerné tous les deux ans.

2700 sites classés et 4 000 sites inscrits pour une superficie totale de plus de 4 % du territoire national.

LES FRANÇAIS ET LE PAYSAGE

7 Français sur 10 tiennent compte de la qualité paysagère de l'environnement pour choisir leur lieu de résidence. En France, la filière

économique du paysage est fortement soutenue par les collectivités territoriales qui, depuis plusieurs années, ont fait de la qualité du cadre de vie un enjeu important de leur politique d'aménagement du territoire.

Paysages



Reconquérir les paysages

Objectifs

- Lutter contre la biopiraterie
- Améliorer l'état de conservation des ressources halieutiques

X2

La biodiversité nous fournit en biens et en services deux fois la valeur de ce que nous produisons chaque année.

Ressources naturelles

Innovier et se développer sans piller les ressources naturelles



QU'EST-CE QUE LA LOI PRÉVOIT SUR LE PARTAGE DES AVANTAGES ?

Concrètement, si une société commerciale exploite une molécule – issue de la recherche sur des plantes, animaux, champignons, etc. – et que son exploitation lui

permet de développer un marché commercial, elle fera bénéficier le territoire d'une partie des avantages : d'abord en nature (formation, études scientifiques gratuites, recrutements, etc.), mais aussi parfois financièrement.

Illustration : la Polynésie française a été victime de biopiraterie dans les

années 1980, puis a réussi à prendre progressivement le contrôle du monoï de Tahiti, issu de la fleur de *Gardenia tahitensis* et d'un savoir-faire ancestral. Ce dispositif législatif s'inspire d'un système déjà appliqué dans le Parc amazonien de Guyane, où des accords de partage des avantages ont déjà été signés.

➤ **INSTAURATION D'UN DISPOSITIF COMPLET POUR GARANTIR UN PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE** des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques. Il s'agit de lutter contre la biopiraterie et de garantir un cadre juridique clair à la recherche et au développement, s'appliquant sur le territoire national et concernant les acteurs français et internationaux.

➤ **INTERDICTION DU BREVETAGE DES PRODUITS ISSUS DE PROCÉDÉS ESSENTIELLEMENT BIOLOGIQUES** (gènes natifs), pour lever le frein à l'innovation provoqué par la multiplication des dépôts de brevets sur le vivant et la concentration croissante des détenteurs de ces brevets.

➤ **CRÉATION DE ZONES DE CONSERVATION HALIEUTIQUE**, en concertation avec les professionnels. Il s'agit de réglementer les activités incompatibles avec le bon état des frayères, nourriceries et couloirs de migration des espèces.

➤ **MISE EN PLACE D'UN RÉGIME D'AUTORISATION GLOBALE** encadrant toute activité d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles ou de l'utilisation des milieux marins, dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental et création d'une redevance associée.



Changement climatique



La biodiversité comme solution pour prévenir et se prémunir du changement climatique

Objectifs

- Développer la nature en ville
- Protéger les écosystèmes marins et littoraux
- Limiter les conséquences négatives de l'artificialisation des sols

➤ **RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES MANGROVES ET DES RÉCIFS CORALIENS EN OUTRE-MER** : 55 000 ha de mangroves d'ici 2020 (50 % de la couverture nationale) et 75 % des récifs coralliens d'ici à 2021.

➤ **À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2017, OBLIGATION D'ÉQUIPER LES NOUVEAUX CENTRES COMMERCIAUX** de toitures végétalisées et de parkings permettant l'infiltration de l'eau.

Déjà en action

➤ **Les territoires à énergie positive pour la croissance verte** peuvent bénéficier du fonds de financement de la transition énergétique pour des actions en faveur de la nature en ville.

20 à 30 %
d'augmentation du risque de disparition d'espèces animales et végétales, c'est ce que les experts prévoient pour un réchauffement mondial de 2 à 3 °C.

LES MANGROVES RENDENT D'IMPORTANTES SERVICES

Nurserie pour la faune aquatique, captation du carbone (une étude a montré que 7 % des objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre pourraient être atteints en restaurant les mangroves), épuration

et dépollution des eaux de ruissellement... Les mangroves ont aussi une fonction protectrice dans un contexte de dérèglement climatique, avec les risques d'élévation du niveau de la mer. La Nouvelle-Calédonie a d'ailleurs inscrit la protection des mangroves dans son code de l'environnement.

Objectifs

➤ Innover et développer les filières d'avenir

➤ Soutenir l'émergence des métiers de l'économie verte et bleue

➤ CONSOLIDATION DU SYSTÈME

ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER avec de nouveaux outils, comme la création d'opérateurs de compensation, l'obligation réelle environnementale. Des sites naturels de compensation seront créés, comme des friches industrielles à renaturer.

➤ OUVERTURE DE L'INVENTAIRE DU

PATRIMOINE NATUREL aux données récoltées à l'occasion des études d'impact.

➤ SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES

MÉTIERS DU PAYSAGE. Les métiers liés au paysage constituent un marché de 10 milliards d'euros pour plus de 150 000 emplois.

Déjà en action

➤ Dans le cadre du programme

d'investissements d'avenir (PIA), 35 projets innovants ont été sélectionnés pour 14,6 millions d'euros d'investissement et 5,7 millions d'euros d'aides de l'État.

➤ Fin novembre 2016 se tient le Forum

biodiversité et économie pour lancer la dynamique de mobilisation des entreprises et des acteurs économiques et préparer les premières actions de l'Agence française pour la biodiversité dans ce domaine.

➤ Dans le cadre de la Green Tech verte,

les quatre premiers lauréats du hackathon biodiversité ont été désignés en 2016.

25 milliards d'euros de travaux et le soutien de 60 000 à 80 000 emplois, c'est ce que permet le 10^e programme des agences de l'eau.

Croissances verte et bleue

Créer les emplois des croissances verte et bleue



Santé

Protéger la santé
et stopper les pollutions

Objectifs

- Faire reculer les pollutions
- Protéger la santé

➤ **RÉDUCTION DES DÉCHETS ET POLLUANTS POUR MAINTENIR LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX MARINES.** Par exemple, les cotons-tiges avec une tige en plastique et les microbilles dans les produits cosmétiques seront interdits à compter de 2020.

➤ **LES PESTICIDES NÉONICOTINOÏDES SERONT INTERDITS** à compter du 1^{er} septembre 2018, afin de protéger les insectes pollinisateurs.

Déjà en action

➤ **Pour encourager le développement des alternatives aux pesticides,** remise de 111 premiers labels *Terre saine, commune sans pesticides*.

➤ **Ségolène Royal a mis fin aux épandages aériens de pesticides** et à l'utilisation de certaines substances cancérigènes et reprotoxiques.

➤ **Les sacs plastique à usage unique sont interdits** aux caisses depuis le 1^{er} juillet 2016.

➤ **Les pesticides chimiques seront interdits** dans les espaces publics en 2017 et dans les jardins des particuliers en 2019.

➤ **La lutte contre des maladies transmises par des vecteurs biologiques** (moustiques, tiques...) est améliorée en développant l'ingénierie écologique pour agir sur la surveillance et la gestion des aménagements et des niveaux d'eau, dans le cadre du plan national santé environnement 2015-2019.

LES MICRO-DÉCHETS DE PLASTIQUE passent au travers des systèmes d'épuration. Ils attirent les microbes et virus qui sont déplacés sur de grandes distances. Ils sont ingérés par les organismes vivants (poissons, plancton notamment) et libèrent des substances toxiques pour ces organismes et pour l'homme au bout de la chaîne alimentaire.

3 NOUVEAUX OUTILS POUR AGIR EFFICACEMENT

➤ **LE CONSEIL NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ,** instance sociétale de débat et de discussions. Composé de représentants de toutes les parties intéressées par la biodiversité, ce comité est un lieu d'échanges sur les orientations stratégiques. Il comporte des commissions spécialisées et remplace une dizaine d'instances nationales.

➤ **UN COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ DANS CHAQUE RÉGION,** lieu d'information, d'échanges et de consultation sur l'ensemble des sujets de biodiversité.

➤ **LE CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE,** rénové, est l'instance d'expertise scientifique et technique du ministère. Composé d'experts, son rôle est d'éclairer les décisions publiques nationales sur la biodiversité.

LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

La loi inscrit la stratégie nationale pour la biodiversité dans le code de l'environnement. Elle invite aussi chaque région à élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale pour la biodiversité. Dans le cadre de cette stratégie, collectivités, entreprises, associations, fédérations professionnelles, etc. sont invités à se mobiliser autour d'un appel à projets.

Quelques exemples de projets récompensés les années précédentes :

- sensibilisation des usagers d'autoroutes grâce à des panneaux didactiques sur la biodiversité du site traversé ;
- soutien à une expédition de recherche et de sensibilisation à la préservation des coraux ;
- mobilisation de « 65 millions d'observateurs » pour favoriser la prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des citoyens à travers les sciences participatives.

Experts et société civile



Experts et société civile pour protéger
la nature

Création de l'Agence française pour la biodiversité

Une agence pour tous au service de tous

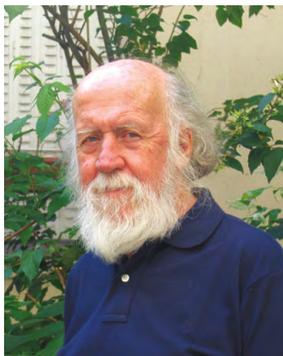


Objectifs

➤ Mobiliser la société pour la reconquête de la biodiversité

➤ Définir une vision commune

➤ Organiser des partenariats sur mesure avec les collectivités



Hubert Reeves, parrain de l'Agence française pour la biodiversité

Face aux enjeux de perte de biodiversité et d'adaptation aux effets du changement climatique, l'Agence française pour la biodiversité sera une référence institutionnelle au service d'un nouveau modèle de développement riche d'une biodiversité mieux connue, mieux préservée et mieux valorisée. Elle est créée par la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.

MISSIONS ET ORGANISATION

➤ **L'Agence sera un interlocuteur de référence pour les acteurs de la biodiversité** (associations, collectivités, entreprises...) contribuant à accroître la connaissance et à en faciliter l'accès. Elle apportera une expertise pointue et contribuera au transfert de connaissances scientifiques et techniques.

➤ **Elle contribuera à la police de l'eau et de la nature.**

➤ **Chaque région pourra disposer d'un outil adapté à ses problématiques de territoire.** Les agences régionales pour la biodiversité ont pour objectif de faire émerger des projets de reconquête de la biodiversité. Des discussions sont en cours pour définir et organiser ces agences sur la base d'un partenariat sur mesure d'égal à égal entre la région et l'État. C'est la clé de la réussite des politiques publiques en matière d'eau, de biodiversité et de milieux marins.

➤ **Elle regroupe quatre structures existantes :** l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'Atelier technique des espaces naturels (Aten), l'Agence des aires marines protégées (et les parcs naturels marins), Parcs nationaux de France (PNF). Elle passera des conventions avec d'autres structures de l'État comme le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ou encore le Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), afin d'être une véritable agence cœur de réseau. Elle mobilisera des réseaux de chercheurs et de scientifiques de haut niveau qui pourront s'appuyer sur les agents de terrain de l'Agence.

➤ **Les 10 parcs nationaux lui sont rattachés** pour mettre en place des services en commun.

➤ **Elle disposera d'antennes ultra-marines,** qui favoriseront une gouvernance locale dynamique, associant toutes les parties prenantes, tout en jouant un rôle d'appui de proximité, notamment pour le montage de projets européens. Elles travailleront en réseau.



À DÉCOUVRIR

→ Des brochures



La biodiversité s'explique



Rencontre avec les pollinisateurs



La biodiversité se raconte 1 et 2



@ecologieEnergie #LoiBiodiv



France Écologie Énergie



Dailymotion chaîne France Écologie Énergie

Le webzine CHANGEONS DE REGARD SUR LA BIODIVERSITÉ

- Le nectar est-il une drogue ?
- Pourquoi la vanille est-elle si chère ?
- Vivre dans une termitière ?

Chaque semaine un court billet illustré

Abonnez-vous !

webzine-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr

DICOM-CAB/BRO/15108-7 – Août 2016 – Conception et réalisation : DICOM
Photos : couverture : aniwat/Fotolia ; p. 4 : JP. Mareschal/Terra ; p. 5 : B. Perroud ; p. 5 et 18 : A. Bouissou/Terra ; p. 6, 8 et 23 : O. Brosseau/Terra ; p. 10 et 20 : T. Degen/Terra ; p. 12 : M. Cristofani/Cœurs de nature-SIPA ; p. 14 : J. Witt/Cœurs de nature-SIPA ; p. 16 : L. Mignaux/Terra ; p. 22 : Benoit Reeves.
Impression : MEEM-MLHD/SG/SPSS/ATL
Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen  

www.developpement-durable.gouv.fr
www.votreenergiepourlafrance.fr

@ecologieEnergie #LoiBiodiv
France Écologie Énergie

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER